

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
**L'HÉRAULT**

ARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal 27

En exercice 27

Présents 22

Votants 27

Date de la convocation :

22/04/2026

Date de l'affichage :

22/04/2026

**DELIBERATION N° 10 DU 28 AVRIL 2026**

**L'an deux mille vingt-six,**

**Le vingt-huit avril, à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents :** Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Lydia BARTHES, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Bertrand CAVAILLES, Pascale CLAVEL, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYN

**Absents excusés :** Thierry DAURAT (procuration à Marlène PUCHE), Françoise EHINGER (procuration à Thomas GARCIA), Sandrine MELLOULI (procuration à Jean-Philippe JUAN), Nathalie PUECH (procuration à Brice FORGET), Pascal RIGATTIERI (procuration à Serge PESCE)

**Secrétaire de séance :** Anne AURIOL

**Objet : Bas-Rhône Languedoc (BRL) – Désignation d'un représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de la société BRL en date du 7 avril 2026 sollicitant la désignation d'un représentant de la commune au sein de ses assemblées ;

Considérant que la commune est actionnaire de la société d'Économie Mixte Locale BRL ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil municipal, de désigner un représentant pour siéger :

- A l'assemblée générale
- A l'assemblée spéciale des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260428-DEL10-280426-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :**

- **Désigne** Patrick ANGLES comme membre titulaire pour représenter la commune au sein des assemblées de BRL ;
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Anne AURIOL



Le Maire,  
Marlène PUCHE



**Le Maire :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260428-DEL10-280426-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026